



Compte -rendu Réunion du Conseil Municipal Jeudi 19 décembre 2019 à 18h30

Présents : Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoint, Colette BUTTARD, Lydia HOUDELET, Huguette JOLIVET, Pascal MARCHANDIAU, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, René VERGNES, Conseillers Municipaux.

Absent : Sylvain MAURIN qui a donné pouvoir à Frédéric SOUBEYRAND.

Absent excusé : Jean-Paul LEGER.

La réunion débute à 18h45, Madame Catherine NALPOWIK est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre dernier, ne faisant pas l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Décision modificative N° 3/2019 – Budget général 2019 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le budget Général 2019, comme suit, en vue d'intégrer les dépenses relatives aux travaux en régie, présentées ci-après :

INVESTISSEMENT :

| | Dépenses | | Recettes |
|-----------------------------|----------|-----------------------------|----------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 21318 (040) | 4 500.00 | 021 (021) | 4 500.00 |
| Sous-total | 4 500.00 | Sous-total | 4 500.00 |

FONCTIONNEMENT :

| | Dépenses | | Recettes |
|-----------------------------|----------|-----------------------------|----------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 023 (023) | 4 500.00 | 722 (042) | 4 500.00 |
| Sous-total | 4 500.00 | Sous-total | 4 500.00 |
| Total | 9 000.00 | Total | 9 000.00 |

Travaux en régie Année 2019 :

Dossier suivi par le 1^{er} Adjoint : Jean-Pierre VIVIER

Il s'agit plus particulièrement des travaux de mise en place de la rampe d'accès à la salle des Ferrats pour les personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi que les travaux d'aménagement de l'atelier municipal, travaux effectués par les agents techniques municipaux. La facture totale de fourniture des divers matériaux s'élève à 4 638.59 € et le temps de travail assumé par les agents techniques est évalué à 190 heures. La dépense totale est arrêtée à 8 191.59 €, elle sera classée en investissement, permettant, ainsi à la Commune, de valoriser son patrimoine et de récupérer la TVA sur les factures réglées.

Convention de coopération au titre de l'exploitation du service d'assainissement collectif :

Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo/Commune de Vion :

Dossier présenté par MM Michel DARNAUD et Jean-Pierre VIVIER

Le Maire rappelle à l'assemblée que ce sujet a été longuement débattu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 19 novembre dernier. L'orientation dégagée le 19 novembre est confirmée ce jour, à savoir, le reversement de l'excédent de clôture du budget assainissement à ARCHE Agglo. En contrepartie, la Communauté d'Agglomération s'engagera à conduire prioritairement un programme d'investissement sur le territoire communal. Il est précisé que la Commune s'autorisera à conserver les recettes d'assainissement (FCTVA et subvention départementale notamment) portant sur des dépenses supportées par la commune, au titre des exercices 2019 ou antérieurs.

Une somme forfaitaire de 6 700 € sera versée par la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo à la commune, en contrepartie de la prestation confiée à la commune pour le suivi du fonctionnement et l'entretien des ouvrages par les agents techniques communaux, pour l'année 2020.

Soumise au vote, cette convention est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire tient à rappeler à l'assemblée que ce sujet sera à nouveau débattu dans le courant du 1^{er} semestre 2020, postérieurement aux prochaines élections municipales et que c'est le nouveau Conseil Municipal qui sera appelé à se prononcer, d'une manière définitive, sur le sujet.

Dissolution du SIE (Syndicat Intercommunal d'Energies) d'Etables :

Le Maire qui représente la Commune auprès de cet organisme, développe ce dossier en rappelant à l'assistance :

- que cet organisme a vu le jour le 11 mars 1926, réunissant plusieurs communes du plateau, ainsi que la Commune de Vion,

- que depuis, a été créé le Syndicat Départemental d' Energies de l'Ardèche (SDE07) qui « coiffe » le SIE d'Etables,

- que considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Le Maire, en conséquence, propose à l'assemblée de se prononcer favorablement au principe de dissolution du SIE d'Etables et sur les conditions de liquidation présentées, à compter du 29 février 2020. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire tient à préciser qu'il s'agit d'une délibération de principe et que le Conseil Municipal sera invité à délibérer de façon définitive sur la dissolution et la répartition de l'actif et du passif, dès que le comité syndical du SIE d'Etables aura voté son compte administratif 2019 et son compte de gestion 2019.

Personnel communal : Refonte du régime indemnitaire existant pour mise en œuvre du RIFSEEP :

Le Maire rappelle que ce sujet a été longuement débattu lors du Conseil Municipal du 25 juin dernier. Le projet de délibération a été transmis au Centre de Gestion qui l'a communiqué au Comité Technique lequel l'a étudié lors des séances des 19 septembre et 28 novembre 2019 et a transmis ses avis à la Commune.

Ces observations n'étant pas de nature à remettre en cause la décision prise en la matière par le Conseil Municipal, le 25 juin dernier, le Maire propose aux élus de prendre une délibération confirmant en tous points la décision prise le 25 juin 2019.

Cette délibération portant mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est adoptée à l'unanimité. Le nouveau régime indemnitaire qui prendra effet pour le personnel communal, au 1^{er} janvier 2020, se décompose de deux éléments :

- . IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,

- . CI (Complément Indemnitaire) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Le versement de ce complément est cependant facultatif.

Divers

Assainissement – Mise en séparatif – Rue de la Calade et rue des Goutelles :

Les travaux ont été effectués et terminés dans les délais, à savoir, le vendredi 13 décembre 2019. Le Maire remercie les riverains pour leur patience et leur compréhension quant aux difficultés de circulation et de stationnement des véhicules. Les travaux liés au renouvellement des conduites d'eau potable, à la charge du Syndicat des Eaux Cance-Doux, devraient se terminer dans le courant de la 1^{ère} quinzaine de janvier 2020. Dans la foulée, l'entreprise Faurie devrait remettre en l'état la voirie de la place du Colon.

Travaux à l'école :

-Dans le courant du mois de décembre, l'entreprise Mobiva a procédé au changement des 11 fenêtres des 2 appartements situés au-dessus des salles de classe (façade Est).

-Le Conseil Municipal envisage la mise en place de l'isolation phonique de la salle de motricité, ainsi que l'installation d'une climatisation. Devis et demandes de subventions devraient suivre.

Dates à retenir : Vœux et Elections municipales :

En fin de réunion, le Maire rappelle la date, l'heure et le lieu de la cérémonie des vœux à la population, à savoir, le samedi 11 janvier 2020, à 11h00, dans la cour de l'école, ainsi que les dates des prochaines élections municipales : dimanches 15 et 22 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

VION, le 27 décembre 2019.

Le Maire,

Michel DARNAUD

